

Réf. CYCLE1306

CYCLE

Intercommunalité

3 JOURS • 21 HEURES • PARIS / LYON

Module 1

Réf. ADM1369

**Intercommunalité : les
étapes incontournables
en 2013 et 2014**



Module 2

Réf. ADM1370

**Intercommunalité : gérer
les transferts d'agents**



Module 3

Réf. ADM1371

**Mutualisation des
services : nouveaux
outils et nouveaux
risques**

Objectifs

- Maîtriser le calendrier de mise en place des nouveaux périmètres intercommunaux
- Maîtriser les procédures à mettre en œuvre pour les transferts d'agents
- Appréhender la diversité des outils de mutualisation existants

Intervenants

Agathe BASTARD-ROSSET

Avocate au barreau de Lyon, Cabinet Philippe Petit et associés

Guillaume DUMAS

Avocat au Barreau de Lyon, cabinet Philippe Petit et Associés

Anne GARDERE

Docteur en droit public, avocate au barreau de Lyon, Cabinet Philippe Petit et associés

Philippe PETIT

Avocat associé au barreau de Lyon, docteur en droit public, fondateur du Cabinet Philippe Petit et associés

Sébastien COTTIGNIES

Avocat au barreau de Lyon, Cabinet Philippe Petit et associé

Programmation 2013

Paris :

Du 26 au 28 juin

Du 02 au 04 juillet

Du 27 au 29 août

Du 09 au 11 septembre

Du 08 au 10 octobre

Du 05 au 07 novembre

Du 02 au 04 décembre

Lyon :

Du 18 au 20 juin

Du 15 au 17 octobre



Plus d'informations ? Tél. : 04 76 65 61 00 • Fax : 04 76 65 79 98 • E-mail : formation@territorial.fr

CYCLE

Intercommunalité

Détail de la formation

Module 1

Intercommunalité : les étapes incontournables en 2013 et 2014

2013 : Finaliser les nouveaux périmètres intercommunaux

- Finaliser correctement les procédures initiées en 2012 : les étapes à ne pas oublier pour les EPCI créés au 1er janvier 2013
- Gérer les éventuels contentieux
- Attention à l'achèvement, par le Préfet, des procédures dérogatoires jusqu'au 1er juin 2013
- Anticiper l'application des nouvelles règles de composition des conseils communautaires et métropolitains avant le 30 juin 2013 : le mode d'emploi à suivre
- À partir du 1er juin 2013 : gare aux communes isolées...

2014 : Anticiper les conséquences intercommunales des élections municipales de 2014

- L'application des nouvelles règles encadrant la composition de l'exécutif communautaire ou syndical
- L'application des nouvelles règles de composition des conseils communautaires à compter de mars 2014
- Quel mode de désignation pour les conseillers communautaires en 2014 ?

Module 2

Intercommunalité : gérer les transferts d'agents

Déterminer les incidences des évolutions institutionnelles des EPCI sur la situation des agents

- Comment transférer les agents en cas de transfert de nouvelles compétences à un EPCI ?
- Comment transférer les agents en cas de fusion d'EPCI ?
- Quel sort pour les agents en cas de restitution de compétences aux communes ?
- La situation statutaire des agents titulaires et contractuels

Utiliser les nouveaux outils de mutualisation conventionnels entre EPCI et communes

- Les nouveaux «services communs» : régime juridique et situation statutaire des agents
- Les «services unifiés» : régime juridique et modalités de passation des conventions
- La mise à disposition de services : le nouveau régime issu de la loi du 16 décembre 2010

Module 3

Mutualisation des services : nouveaux outils et nouveaux risques

La multiplicité des outils conventionnels de mutualisation

- Utiliser à bon escient les outils conventionnels de mutualisation «classiques» (groupement de commandes, loi MOP, ententes, conventions de gestion, délégations de compétences, mises à dispositions de services, convention d'utilisation d'équipements collectifs...)
- Manier les nouveaux outils de mutualisation ; les biens partagés et les services communs : régime juridique, domaines concernés et potentialités de ces nouveaux outils
- Quelles règles de passation appliquer ? (Faut-il consulter les instances paritaires, faut-il appliquer les règles de publicité et de mise en concurrence et les possibilités ouvertes par la jurisprudence européenne et nationale récente)

les nouveaux outils institutionnels de mutualisation

- La société publique locale : particularisme, fonctionnement, régime et risques juridiques potentiels
- Le groupement d'intérêt public une formule rénovée, mais à manier avec précaution

INFOS PRATIQUES
Tél. : 04 76 65 61 00
Fax : 04 76 65 79 98
E-mail : formation@territorial.fr

Possibilité d'inscription à la carte : Nous contacter pour plus d'information.

Fiche d'inscription* à retourner par fax au 04 76 65 79 98

Madame Monsieur

Nom : Prénom :

Fonction :

E-mail (obligatoire) :

Collectivité territoriale de rattachement :

Nom de la collectivité :

Adresse :

Code postal : Ville :

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente applicables aux formations (disponibles dans notre catalogue et sur notre site Internet <http://formation.territorial.fr>) et les accepter sans réserve.

TERRITORIAL S.A.S - Capital 7.325.000 € - Siret 404 926 958 00020 (R.C.S Paris) - Code APE 5813Z - N° TVA Intracommunautaire : FR 28 404 926 958
58 cours Bequart Castalbon - BP 215 - 38506 Voiron Cedex - Téléphone : 04.76.65.71.36 - Fax : 04.76.05.01.63 - Internet : <http://www.territorial.fr>

* Vaut convention de formation simplifiée

Réf. ET-CYCLE1306

Tarifs HT :	cycle	- 20 % cycle complet
Associations, communes et EPCI < 10 000 hab.	1 050 €	<input type="checkbox"/> 840 €
Communes et EPCI de 10 001 à 40 000 hab.	1 710 €	<input type="checkbox"/> 1 368 €
Communes et EPCI de 40 001 à 80 000 hab.	2 010 €	<input type="checkbox"/> 1 608 €
Communes et EPCI de 80 001 à 150 000 hab.	2 310 €	<input type="checkbox"/> 1 848 €
Communes et EPCI > 150 000 hab. et conseils généraux/régionaux + entreprises privées	2 370 €	<input type="checkbox"/> 1 896 €
Autres (État...)	1 710 €	<input type="checkbox"/> 1 368 €

Date et signature du stagiaire

Cachet de la collectivité